

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le lundi 12 décembre 2011 à 19H45 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin
Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Révocation de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**
- 2- **Abrogation de la résolution 326-10-2010.**
- 3- **CPE – Résolution d'appui.**
- 4- **Priorités d'actions 2012-2013 de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton**
- 5- **Période de questions.**
- 6- **Levée de l'assemblée.**

* * * * *

1. Révocation de l'avis de convocation et ouverture de la séance

Considérant que tous les élus sont présents et conformément à l'article 153 du Code municipal;

Résolution 374-12-2011

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation et que la séance soit ouverte.

2. Abrogation de la résolution 326-10-2010

Considérant que la construction d'un bassin de rétention et les frais reliés à cet état de fait;

Considérant que les frais décrétés par la résolution 326-10-2010 à Excavation Sté-Césaire;

Considérant que ces frais ont été déboursés dans le décompte # 3 de la phase 3 du secteur Leclerc;

Considérant la recommandation du vérificateur de la municipalité;

Résolution 375-12-2011

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 326-10-2010.

3. CPE – Résolution d'appui.

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance sur son territoire;

Considérant qu'elle accueille positivement la présence d'un Centre de la Petite Enfance;

Considérant que le projet consiste en la possibilité d'un CPE de 45 places;

Considérant que la Municipalité est prête à participer financièrement à ce projet;

Considérant que la Municipalité s'est pourvue de trois projets domiciliaires;

Considérant que la Municipalité projette l'élaboration d'un 4^e projet domiciliaire;

Considérant que beaucoup de jeunes familles se sont implantées sur notre territoire;

Considérant qu'il y a une demande de la part de population afin de requérir ce service;

Résolution 376-12-2011

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer les démarches du Centre de la Petite Enfance maFAMIGarde afin d'implanter un service de garde subventionné pour la population.

4. Priorités d'actions 2012-2013 de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Résolution 377-12-2011

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer la Sûreté du Québec des priorités d'actions pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton sont :

- 1- Prévention auprès de la population (Programme auprès des aînés, chronique de prévention dans les bulletins municipaux et programme de prévention dans les écoles primaires et secondaires de la MRC).
- 2- Application du règlement G-100.
- 3- Prévenir la criminalité

5. Période de questions

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi porté à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fassent l'objet d'une décision du conseil.

5. Levée de l'assemblée

Résolution 378-12-2011

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H55.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc, gma
Directeur général et secrétaire-trésorier